

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 8 DECEMBRE 2020

Ouverture de la séance à 20h00 par le Président Patrick Thévoz. Il souhaite la bienvenue aux conseillers, à Madame la Syndique, aux municipaux ainsi qu'à Pierre Koestinger de la Broye. Messieurs Galliker (24h) et Bruni (Murtenbieter) se sont excusés. La séance se déroulera sous le même régime qu'en octobre (masques et distanciation obligatoires).

Appel : Présents : 29 Excusés : 3 Non excusés : 1

Ordre du jour : Appel

- 1) Approbation du PV et de l'extrait des délibérations de la séance du 27 octobre 2020
- 2) Approbation de l'ordre du jour
- 3) Informations du Président
- 4) Préavis Municipal N° 06/2020 : Budget 2021
- 5) Préavis Municipal N° 07/2020 : Achat des parcelles 45 & 568 – Rte Henri Druey 1
- 6) Préavis Municipal N° 08/2020 : Achat et pose de nouveaux compteurs d'eau et modules d'adaptation
- 7) Informations municipales
- 8) Divers et propositions individuelles

1. Approbation du PV et de l'extrait des délibérations de la séance du 27 octobre 2020

Les deux documents sont approuvés à l'unanimité.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

3. Informations du Président

Le Président n'a pas plus d'informations concernant l'initiative lancée par le comité d'initiative « SOS Communes » dont il a été question lors du dernier conseil. La période n'est pas propice à la récolte de signatures. De plus l'UCV est en pourparlers avec le Canton. Il propose d'attendre, de rester attentif à l'évolution de la situation sans toutefois se précipiter.

M. Herrmann : Si ses informations sont bonnes, un accord a été ratifié entre l'Union des Communes Vaudoises & le Conseil d'Etat sur un rééquilibrage progressif de la facture sociale dès l'année prochaine. Nous n'avons donc plus rien entendu sur cette initiative.

Le Président a reçu un SMS de remerciements des parents de Rodrigo pour le soutien financier apporté par les membres du conseil communal. Ce SMS est accompagné de 3 films qui montrent les progrès de Rodrigo. Il souhaite une fois encore au nom du conseil le meilleur possible pour le fils de Ricardo et sa famille.

4. Préavis municipal N° 06/2020 : Budget 2021

P. Thévoz : malgré un léger excédent de charge, le budget présenté est très proche de l'équilibre.

M. Herrmann explique le préavis. Cet excédent de charge était prévisible et il correspond à 1 à 2 points d'impôt. Les grandes variations entre le budget 2020 et le budget 2021 ont été expliquées à la commission des finances.

P. Thévoz : le préavis est très bien résumé, les graphiques sont parlants et les pourcentages intéressants. La commission des finances, par son rapporteur *J. Laverrière*, recommande d'accepter le préavis.

Elle relève les points suivants :

- Importance de conserver l'offre de l'abonnement CFF pour les habitants de la Commune
- Entretien des équipements sportifs : Bien qu'elle comprenne la problématique des riverains, elle estime que les mesures imaginées pour interdire l'accès à la place de skate hors de ses heures d'ouverture ne vont pas forcément régler le problème. De plus ces mesures ne vont pas embellir la place de la Gare, bien au contraire. Elle pense aussi que l'estimation des coûts est sous-évaluée.
- Ordures ménagères et déchets valorisables : on constate un prélèvement de CHF 17'750 sur un fonds de réserve pour équilibrer le compte 451. Ce montant étonne la commission étant donné que le solde du compte 9280.6 « fonds alimentés par des recettes affectées (ordures) » dans les

comptes 2019 était de CHF 5'169.37. La commission préconise de chercher des solutions pour équilibrer ce compte. Elle ne recommande pas une augmentation de la taxe de base mais plutôt d'appliquer le principe du pollueur-payeur.

- Port Communal : ce compte devrait au minimum être équilibré. Pourquoi ne pas adapter les tarifs des différentes prestations au prix du marché en vigueur dans la région ?
- Le budget est établi avec prudence et l'excédent de charges est tout à fait acceptable.

M. Herrmann : Pour le compte 451 ordures ménagères, il faut distinguer 2 types de déchets. Ceux qui sont payés avec les impôts communaux comme le littering, les poubelles publiques, les déchets générés lors de l'administration de la commune etc. et les déchets qui sont générés par les habitants et qui sont payés par la taxe sur les ordures et par les taxes au poids. Nous avons fait une comptabilité analytique l'an dernier et avons sorti de ce compte tout ce qui pouvait être financé par les impôts. Pour arriver alors à l'équilibre, nous avons dû enlever de l'argent car nous étions en excédent et l'avons utilisé pour alimenter ce compte (fonds spécial). Ce compte ne doit pas s'équilibrer. En 2021 il y aura un compte un peu négatif. Les coûts pour le citoyen (impôt et taxe au poids) ne sont donc pas si loin de la réalité et correspondent aux coûts engendrés par le traitement de déchets générés par les habitants. *M. Herrmann* recommande d'attendre quelques années avant de modifier les tarifs pour être sûrs que ce soit vraiment nécessaire.

A. Kohler : 150.314.1 entretien des équipements sportifs. Les arbres sont très bien. Il y a ensuite eu la chaîne quelques jours et maintenant cette clôture. Quelle sera la prochaine étape, un toit ?

Compte 111.318.2. honoraires police des constructions : Le montant de CHF 30'000.- n'est-il pas trop élevé au vu du petit nombre de constructions autorisées ?

Compte 356.314 entretien du bâtiment : travaux de la salle communale pour utiliser l'eau de pluie pour les WC : quelles économies de mètres cube peuvent être réalisées et à quel prix (afin de connaître l'investissement pour un privé) ?

M. Herrmann : concernant ce dernier point, lors de l'établissement du budget, nous comptons profiter de la fouille nécessaire à la rénovation de l'isolation pour mettre une citerne de récolte d'eau de pluie. Or on a constaté entre-temps que cela ne serait pas possible car il y a trop de services à cet endroit.

En ce qui concerne les constructions : nous n'avons jamais eu autant de dossiers déposés concernant des rénovations ou transformations. Or, bien souvent les gens ne tiennent pas compte des règlements en déposant leur dossier certaines prestations doivent être faites à leur place par la commune, resp. le bureau technique.

S. Giannini Heim : Nous n'avons pas d'employé communal qui fait le travail du bureau technique. Par rapport à un salaire d'un employé, ce montant de CHF 30'000.- n'est pas très élevé.

C. Vetterli : 310.423 : location des terrains. Depuis quand le prix de location n'a-t-il pas été indexé ?

C. Gujer : les baux sont refaits tous les 7 ans. Maintenant il faut encore attendre 3 ou 4 ans avant de renouveler le bail.

J. Schürch : La place de skate était un vrai problème cet été. Beaucoup de gens venus de l'extérieur (en raison du Covid ?) ne respectaient pas les horaires contrairement à la plupart des jeunes du village. On a donc cherché des solutions pour régler ces problèmes. La chaîne n'a malheureusement pas fonctionné. Et faire la police chaque soir n'est pas LA solution.

M. Kohler : Est-ce qu'il faut s'imaginer cette clôture comme une barrière qui est fermée après les heures d'ouverture ? *J. Schürch* : oui, ce serait un système programmé pour qu'il n'y ait plus d'entrée possible à partir d'une certaine heure. Nous avons eu beaucoup de réclamations provenant des riverains cet été.

S. Laverrière : A quoi correspond « P.F » dans le compte 210.330 ? *M. Herrmann* : Patrimoine financier par opposition au patrimoine administratif.

S. Laverrière : 440.314 : Etant dans la commission pour le nouveau règlement du cimetière, je me demande si le montant prévu de CHF 10'000 n'est pas un peu bas. *A. Kündig* : le montant dans le budget est le montant prévu pour l'entretien courant. Les gros travaux seront effectués sur la base d'un préavis.

M. Kohler : Où étaient comptabilisés les montants pour l'accueil de jour ? *M. Herrmann* : Les coûts étaient auparavant comptabilisés sous le social.

P. Heim : Le compte 470 Port communal : Ce compte contient également les charges d'exploitation de la plage. Avant d'augmenter les tarifs qui l'ont déjà été il y a quelques années de façon considérable, il faudrait peut-être prévoir de taxer les utilisateurs de la plage communale ?

Le conseil communal décide à l'unanimité d'accepter le budget tel que présenté.

5. Préavis Municipal N° 07/2020 : Achat des parcelles 45 & 568 – Rte Henri Druey 1

S. Giannini Heim : montre à l'assemblée un résumé des propositions faites lors de l'atelier village par les participants. Ces propositions vont dans le sens d'un renforcement et une réappropriation du centre du village. Il est vrai que la route qui coupe le village reste un problème mais des mesures de ralentissement du trafic vont bientôt être testées. L'atelier village a aussi montré que la question de logements à prix abordables est une préoccupation pour nos citoyens. De plus, les experts d'espace suisse nous invitent eux aussi à nous réapproprier le centre du village. Pour cela, il est nécessaire de posséder des bâtiments et du terrain.

Le bâtiment proposé à la vente a un grand potentiel de développement (+ de 2'000 m³). Il permettrait aussi l'installation d'une crèche, des places de parc pourraient être créées, on pourrait y loger un musée, un local d'exposition ou encore utiliser une partie de l'espace pour entreposer du matériel.

La Commune se doit de mener une politique foncière active. Pour cela elle doit se réapproprier des biens et maîtriser ses mesures de développement. Le prix accordé de CHF 650'000.- est un prix tout à fait raisonnable par rapport aux volumes à disposition. Le bâtiment est vieux mais a toujours été habité. Il est donc important d'agir rapidement et ne pas le laisser inoccupé trop longtemps au risque qu'il se dégrade rapidement. Un avant-projet a été demandé récemment pour la réalisation de 2 appartements de 2,5 pièces dans la partie habitable. Cette rénovation coûterait env. CHF 650'000.-. Nous aurions donc l'opportunité d'acquérir pour CHF 1,3 million 2 appartements disponibles pour des jeunes à un loyer raisonnable (CHF 1'000.- à 1'200.- sans les charges). Il resterait toutefois encore un très grand volume (1'350 m³) qui reste en très bon état. La Municipalité a été prise de court par le temps. Le bâtiment est en vente à court terme. Ce bâtiment est recherché et de nombreux promoteurs s'y intéressent. Elle invite l'assemblée à accepter le préavis.

La commission des finances, par son rapporteur *R. Tacheron*, recommande de refuser le préavis. Elle base ses recommandations sur les arguments suivants :

- Renseignements pris auprès de spécialistes de la construction, une rénovation d'un tel bâtiment coûterait environ CHF 3,5 millions
- Les travaux devraient être entrepris rapidement pour éviter une détérioration du bâtiment. Or au moment de la rédaction de son rapport, elle n'était en possession d'aucun projet concret et doute qu'une rénovation rapide ne soit réaliste
- En plus de cet investissement, la Commune devra prendre d'importants engagements financiers dans les prochains temps comme une participation à la STEP régionale et financer l'approvisionnement en eau potable du village et relève que le plafond d'endettement aujourd'hui fixé à CHF 7 millions était lors de sa définition considéré comme « critique » et risque de passer dans la catégorie « inquiétante » lors de la prochaine législature.
- Elle considère que cet investissement tombe au plus mauvais moment en raison des incertitudes actuelles mais salue la volonté de la Municipalité d'avoir une vision d'avenir concernant le centre du village.

M. Herrmann : Relève que c'est un travail de fond qui a été fait par la commission des finances et elle apporte de vrais arguments dans la réponse. Pour autant ils ne semblent pas être tous justes. Nous allons devoir investir beaucoup d'argent pour l'eau. L'étude finalisée récemment montre que cela va nous coûter quelques millions mais nous ne serons pas les seuls à participer à ces frais (CHF 2 à 3 millions seront toutefois inévitables)

A. Kündig : Dans ses statuts, la nouvelle STEP prévoit que les communes membres ne participent pas au capital de l'association. La STEP sera financée par un emprunt. La création de la future STEP n'aura donc pas d'impact sur le plafond d'endettement.

M. Herrmann : Le plafond a été fixé après un cours suivi par notre Boursière et moi-même à Lausanne au début de la législature. Le canton de Vaud a établi & mis à la disposition des communes un tableur-calculateur Excel leur permettant de définir leur plafond d'endettement. Dans les calculs, on tient compte des investissements prévus et des capacités de financement de sa commune. Notre commune peut supporter les intérêts d'un emprunt de CHF 7 millions. La notion de « critique » évoquée par la commission des finances ne semble pas être le terme approprié.

R. Tacheron : se réfère au préavis 11/2016 dans lequel il est fait mention du ratio « Quotité de la dette brute » établi par l'autorité cantonale de surveillance des finances communales qui permet d'évaluer

l'endettement d'une Commune. Cette autorité estime qu'un ratio situé entre 200 et 300% est critique. Notre commune présentait alors un ratio de 219%.

M. Herrmann : Nous sommes endettés aujourd'hui à hauteur de CHF 2 millions. Le 17.12.2020 une ATF à hauteur de CHF 1,5 million arrive à échéance. Nous allons rembourser CHF 500'000.- et reprendre 2 ATF de CHF 500'000.- chacune à un taux de 0.5% sur 10 ans.

Si nous investissons CHF 650'000.- pour l'achat du bâtiment et CHF 650'000 pour sa rénovation afin de créer 2 appartements. Imaginons que nous empruntons CHF 1,3 million à 0.5% (alors même que nous n'aurions pas besoin d'emprunter la totalité de ce montant car nous avons encore un peu de liquidités à disposition), la charge d'intérêt se monterait à CHF 6'500.- par an alors que les revenus de la location seraient de CHF 24'000.- par an. Nous aurions un excédent de CHF 17'500.- par an.

Pourquoi construire 2 appartements ? La partie habitée risque de se dégrader si on ne l'occupe pas. Au moment de la réception de la commission nous n'avions pas de projet. Entre-temps, la démarche a été faite et un avant-projet a été demandé auprès d'un architecte. Le reste du volume est contenu dans la partie de la grange. C'est un rural. Le toit ne présente pas de fuite. Ce n'est pas un problème s'il reste ainsi 2 à 5 ans. A notre avis, c'est vraiment le bon moment pour acheter. Nous nous devons de garder une certaine maîtrise sur le patrimoine et d'avoir une vision pour l'avenir.

Dans une fortune communale, quand on établit les préavis, il faut distinguer : le patrimoine administratif (constitué des routes, des conduites d'eau, épuration, collège, administration communale) et le patrimoine financier : réalisable à court ou moyen terme comme par ex. le bloc communal. Cette maison serait un patrimoine financier et ce patrimoine n'a pas besoin d'être amorti car il garde sa valeur. Dans MCH2, très probablement que le patrimoine financier ne sera plus amorti, il restera dans les bilans à sa valeur vénale.

R. Tacheron : lors de la visite nous avons vu que l'achat se montait à CHF 650'000.- pour 2'300 m3. Toutefois nous n'avions encore aucune idée concernant les investissements prévus.

J. Kohler : je suis d'accord que nous augmentions notre patrimoine mais l'endroit choisi ne me paraît pas idéal : il est coincé entre 2 constructions, il y a la route et peut-on vraiment transformer le bâtiment ? Et l'objet d'il y a 3 ans est-il toujours disponible à l'achat ?

S. Giannini Heim : non, il n'est plus disponible. Ce bâtiment a une note de 4 au recensement architectural. Cela signifie qu'il est bien intégré mais nous pouvons le transformer à notre bon vouloir sans contrainte cantonale. Nous veillerons toutefois à le transformer dans le respect du patrimoine ou du bâtiment existant.

R. Hotz : il fût un temps où la Commune voulait aménager la place de la gare et y investir beaucoup d'argent pour en faire un vrai centre du village. L'achat de cet objet ne remettrait-il pas en question l'investissement prévu vers la zone de la gare ?

M. Hermann : Dans le PGA, nous avons trop de zones de réserve à bâtir et nous avons sorti cette place pour la mettre dans une zone d'utilité publique. Or nous n'avons aucune intention de faire quelque chose à la gare prochainement. *S. Giannini Heim* : ce n'est pas dans les projets futurs mais comme on doit diminuer la zone à bâtir, on va utiliser cette place à cette fin.

S. Carrard : il est vrai que la Commune doit acheter un maximum de bien pour se donner les moyens de maîtriser son développement. Ne serait-il pas plus judicieux de développer aujourd'hui un projet pour l'ensemble du bâtiment au lieu d'investir aujourd'hui CHF 650'000.- pour 2 appartements qui seront probablement transformés ou démontés dans 5 ans afin de réaliser un projet global ? En faisant cela nous mettons des barrières au développement et à la mise en valeur de l'entier du bâtiment.

H. Herrmann : dans les années 80, nous avons refusé d'acheter l'ancienne tuilerie qui est aujourd'hui le port Beck. Cela fait 25 ans que nous regrettons notre décision. De même pour l'achat du bien il y a 3 ans. Pour éviter un nouveau regret, nous nous devons d'acquérir ce bien immobilier maintenant.

S. Carrard : et si on décide de l'acheter et que l'on ne fait rien avec, on pourra le revendre sans problème.

J. Laverrière : Je conçois que c'est une opportunité unique. Mais je reste convaincu que c'est le mauvais moment pour l'acheter car la Commune a trop d'incertitudes : entre le changement de Municipalité, le projet qui est une esquisse, la zone 30 qui est également dans sa phase préliminaire. De plus, La Commune a un devoir moral en tant qu'acheteur. Revendre n'est pas une solution vis-à-vis des vendeurs.

S. Giannini Heim : Nous avons un devoir moral vis-à-vis des vendeurs mais également vis-à-vis de nos enfants.

M. Herrmann : ceux qui seront à notre place dès juillet devront assurer l'approvisionnement de la commune en eau. Ils devront reprendre également d'autres projets pour lesquels le scénario est déjà plus ou moins écrit. Or dans le cadre de ce projet, c'est une page blanche et nos successeurs pourront faire preuve de créativité dans la mise en valeur de ce bâtiment.

C. Vetterli : Quelle est votre vision de l'avenir ? Cette parcelle est située au-dessus de la route qui coupe littéralement le village en deux. La place de la Gare n'est pas valorisée et le terrain ne rapporte rien. De plus, on ne connaît pas encore le coût faramineux qui sera nécessaire à l'assainissement énergétique de ce bâtiment qui pourrait bien représenter le triple de l'investissement de départ. Ne devrait-on pas plutôt réfléchir à l'acquisition de la Cure ? Ce bâtiment est en dessous de la route, proche de la gare. Beaucoup plus adéquat pour l'installation d'une crèche ou à autre affectation. Nous nous devons de réfléchir à cet achat car il y aura énormément de frais. Nous devons tout d'abord assurer l'approvisionnement en eau potable de nos habitants.

M. Herrmann : La Cure peut être achetée à condition qu'on présente un projet d'utilité publique. Ce n'est pas dans les plans de la Municipalité.

R. Hotz : Que se passe-t-il si le conseil accepte la vente ce soir et que demain les vendeurs exigent un prix plus élevé pour le bâtiment ? De plus, le temps est peu idéal pour un tel projet : la Municipalité va changer, et il faut espérer que la nouvelle Municipalité reprendra le dossier avec entrain.

S. Giannini Heim : soit nous achetons à CHF 650'000.-, soit nous renonçons à l'achat. Et concernant le changement de législature : nous devons travailler jusqu'à la fin de notre mandat. Sur tous les projets en cours et jusqu'au dernier jour. Nous avancerons rapidement sur le projet pour établir un préavis pour le financement des travaux.

H. Herrmann : oui il y aura du changement à la Municipalité et la prochaine Municipalité va aussi devoir se mettre à travailler. Et le conseil sera toujours là pour motiver la Municipalité à travailler sur ce projet.

R. Hotz : il y a beaucoup d'autres projets avec pas mal de problèmes à résoudre donc il faudra encore trouver des ressources pour s'occuper de ces projets. Et il faudra aussi compter sur le fait que les nouveaux municipaux devront se mettre dans le bain.

S. Carrard : développer un tel projet n'est pas une très grosse charge de travail.

P. Thévoz : on se prononce ce soir sur l'achat du bâtiment et des parcelles, non pas sur les transformations que l'on va y faire ultérieurement.

Y. Mischler : j'ai bien écouté le débat de ce soir. De mon côté j'ai demandé l'avis d'un banquier. Le projet dans sa globalité va plutôt nous coûter CHF 3,5 million, ce qui risque d'être problématique si l'on souhaite offrir des loyers attractifs. Le coût au m2 serait de CHF 765.-. Ce serait comme acheter une Ferrari, démonter le tout et garder seulement les 4 roues. Acheter au prix ECA est trop cher. Il faut tout refaire. Il faut tout démolir : la démolition seule coûte environ CHF 100'000.- Le cubage se montera plutôt à CHF 1'200.- que 1'000.- et les montants vont encore vite changer.

C'est clair que si on y va par étape, on va investir encore plus d'argent que prévu. Nous devons aussi réfléchir en tenant compte des contribuables qui ne peuvent plus construire et nous, nous achetons un bien pour en faire un projet.

S. Giannini Heim : On peut faire les projets dans la grange et ne pas toucher aux appartements. On n'est pas bloqués par un plan de zone ou autre. Si un promoteur vient, on ne pourra pas gérer la construction et le développement. Mais ce n'est pas ce soir qu'on va développer des projets. On vote ce soir sur l'acquisition d'un bien. L'objectif à long terme est d'arriver à offrir des loyers modérés à nos habitants.

Y. Mischler : concernant un éventuel promoteur : il ne pourra pas faire non plus n'importe quoi et si c'est vendu à quelqu'un d'autre, il y aura un impôt pour la commune, et il y aura 3-4 appartements en location dont les locataires paieront également des impôts.

S. Giannini Heim : mais c'est encore mieux si en plus des impôts, on peut également encaisser les loyers.

P. Heim : il y a des moments où il faut prendre des risques et aller de l'avant. Le risque n'est toutefois pas énorme : personnellement je vais dire oui car ce bâtiment date de 1780 et il est important de le conserver en l'état le mieux possible. Je ne veux pas que ce soit dénaturé par un promoteur.

C. Vetterli : qui se promène devant ce bâtiment ? N'oublions pas que nous discutons de l'argent du contribuable.

P. Thévoz : Comment ça se passe avec la clause de confidentialité ? Il y a un délai de référendum de 10 jours après le conseil.

M. Herrmann : le droit référendaire peut être fait par tout citoyen donc le montant est porté à la connaissance du public Les propriétaires sont plusieurs à se partager le prix de la vente. Nous n'avons pas de garantie à 100% que si le conseil accepte, le bien nous sera vendu.

Le préavis 07/2020 est approuvé par le conseil qui décide par 17 voix pour, 7 voix contre et 4 abstentions :

- D'autoriser la Municipalité à acquérir les parcelles 45 et 568 ainsi que les bâtiments pour un montant maximum de CHF 650'000.-
- D'octroyer à cet effet un crédit de CHF 650'000.-
- De financer ce montant par un emprunt bancaire de CHF 650'000.- au meilleur taux
- D'autoriser la Municipalité à entreprendre tout ce qui sera utile et nécessaire à cette réalisation.

6. Préavis Municipal N° 08/2020 : Achat et pose de nouveaux compteurs d'eau et modules d'adaptation

C. Gujer : explique le préavis. Aujourd'hui l'eau coûte CHF 0.80/m3. Avec les travaux à réaliser, l'eau va nous coûter beaucoup plus. Le seul moyen de gérer les factures d'eau par rapport à une consommation réelle et en temps voulu, est de passer au compteur électronique. P.-A. Dessonnaz fera le tour du village sur les routes et relèvera les compteurs à distance. Nous pourrions ainsi passer non pas à un tarif différencié entre l'été et l'hiver mais à un tarif progressif par rapport au m3 consommé. On pourrait faire 2 ou plusieurs relevés par an au lieu d'un seul. L'installation des compteurs va durer plus ou moins une année.

Le but est de prévoir la modification du règlement de la distribution de l'eau qui s'adaptera au prix futur de la consommation d'eau.

La commission des finances par son rapporteur *R. Tacheron*, recommande au conseil de refuser le préavis tel que présenté. Elle propose de le retirer et de le présenter à nouveau dans le courant du premier semestre 2021. La commission relève les points suivants :

- La commission ne remet pas en question la nécessité de la mise en place d'un système électronique pour effectuer les relevés de la consommation d'eau. Les avantages de pouvoir procéder relativement simplement à des relevés en tout temps ainsi que saisir l'occasion d'adapter le règlement communal sur la fourniture de l'eau potable font sens.
- Par contre il n'y a pas d'urgence. Ce sujet doit être intégré dans l'analyse globale de la situation actuelle de notre réseau d'eau. Elle mentionne aussi que la demande d'une offre concurrente serait la bienvenue, afin de pouvoir comparer ou négocier les prix.

C. Gujer : refuse de reporter le préavis. Le fournisseur est un fournisseur suisse. Un autre fournisseur n'aura pas les pièces adaptatives à mettre sur les anciens compteurs. *R. Tacheron* : Une autre entreprise pourrait-elle le faire ? *C. Gujer* : Un autre fournisseur demandera de faire changer tous les compteurs.

A. Kohler : Aujourd'hui le système est simple. A l'avenir il faudra passer dans tous les quartiers. Le coût total par compteur (matériel et pose) se monte à CHF 443,70 par compteur. Est-ce le moment de faire ça et d'imposer ce nouveau système à une nouvelle Municipalité ? *C. Gujer* : Avenches a les mêmes compteurs, Courgevaux également. Un compteur est garanti officiellement 15 ans.

S. Carrard : S'agit-il de lecteurs de compteur ? *C. Gujer* : On ne met ces pièces que sur les compteurs les plus récents. Tous les compteurs devront être changés dans 15 ans.

S. Carrard : Pourquoi ne pas investir dans des compteurs numériques ?

J. Laverrière : il est vrai que c'est nécessaire d'utiliser les nouvelles technologies mais j'ai l'impression qu'avec ce préavis on commence par en bas et ensuite on prend le problème par le haut.

T. Miauton : ce n'est pas le bon moment. Il faut régler le problème de l'eau à la base et les compteurs suivront.

P. Heim : Pourquoi attendre l'étude de l'eau pour faire cette modification ?

J. Laverrière : Quelle est la plus-value des compteurs par rapport à la situation actuelle ? *C. Gujer* : tout le bord du lac est constitué de résidences secondaires et il n'y a pas moyen de faire plusieurs relevés par année. On ne peut donc pas gérer la quantité d'eau utilisée l'été et l'hiver et on devra imposer des restrictions chaque été. Or dans le futur on risque d'avoir des prix par rapport à des pointes, ce qui est déjà le cas dans certaines communes membres de l'ABV à l'heure actuelle. Ces compteurs permettraient de faire ce relevé plusieurs fois par an. De plus, des compteurs devraient quand-même être changés.

J. Laverrière : lors de la présentation du préavis, on nous a parlé d'un échelonnement sur 3 ans ? A-t-on la garantie de pouvoir faire ces changements en un an ? *C. Gujer* : en principe un an devrait être ok.

M. Kohler : ces compteurs ne sont pas une urgence. Les fuites chez le client seront détectables chez le client ou au contraire non détectables si elles se produisent avant le compteur.

P. Heim : ce système pourrait-il avoir un impact positif sur l'étude de la consommation de l'eau ?

C. Gujer : Le système permettrait un relevé par mois. Une meilleure surveillance en cas de fuites et consommation en cas d'absence. *S. Laverrière* : ne devrait-on pas commencer par penser le nouveau règlement de l'eau et ensuite seulement regarder quels compteurs sont nécessaires à sa mise en œuvre ?

C. Gujer : le compteur connecté existe mais il est beaucoup plus cher. Ce système proposé est le basique qui fonctionne très bien. De plus, connaître la consommation en temps réel est proscrit (c'est de la surveillance) et plus d'un ou 2 relevés par mois serait inutile.

C. Buri : les compteurs sont nécessaires aujourd'hui. Les compteurs sont une goutte d'eau dans l'océan si on les compare au prix que l'on aura à payer pour trouver une solution concernant l'eau potable du village.

R. Lopes : j'entends les nouveaux habitants qui ne comprennent pas pourquoi ils ne peuvent pas utiliser l'eau. Parler des compteurs c'est bien mais que faire pour inciter les gens à utiliser moins d'eau potable chez eux ? Existe-t-il des incitations fiscales ? De plus, celui qui arrose a peut-être une citerne, donc c'est dangereux de penser que celui qui arrose ne respecte pas le règlement. Les propriétaires doivent s'interroger sur les investissements à effectuer pour installer des propres installations de récolte de l'eau de pluie. *M. Herrmann* : pour des incitations, il faut un fonds qui sera financé par une augmentation du coût de l'eau. J'espère que la commission pourra nous donner des idées pour promouvoir l'utilisation de l'eau de pluie.

S. Carrard : nous devrions évaluer le préavis plus en détail. Avec le double réseau, il faudrait peut-être même changer le type de compteur.

C. Vetterli : attention au coût de l'énergie grise et le coût énergétique de la personne qui se déplace pour relever les compteurs. On n'en tient pas compte dans le préavis.

Le conseil communal décide avec 2 voix pour, 20 contre et 6 abstentions de refuser le préavis n°8/2020.

7. Informations municipales

M. Herrmann : Appelle les membres à leur sens civique par rapport au renouvellement de la Municipalité. La clôture des listes a lieu au mois de janvier prochain. Elle a la liste si quelqu'un souhaite s'engager à la Municipalité. Le secrétariat est très compétent, l'équipe roule. On apprend sur le tas, chacun peut apporter quelque chose, quelle que soit son expérience. Elle remercie les membres présents et les municipaux qui ont œuvré jusqu'à présent.

J. Schürch : -

S. Giannini-Heim : -

C. Gujer : Nous avons reçu le rapport du bureau CSD sur les possibilités de se connecter aux réseaux d'eau des voisins :

- 1ère solution - variante Morat : permettrait de s'assurer un apport en eau potable mais ne suffirait pas pour la défense incendie. Nous devrions construire une conduite jusqu'au réservoir de Morat. Les coûts se monteraient à près de CHF 4 millions mais une partie de la conduite pourrait être payée en commun avec d'autres partenaires.
- Variante ABV : Construire une conduite jusqu'à la plage d'Avenches ce qui ne serait pas officiellement autorisé. Il faudrait changer les statuts de l'association. Mais la conduite ne suffirait pas pour la défense incendie non plus. Pour cela, il faudrait aller jusqu'à Constantine. Les coûts estimés se montent à CHF 4,6 millions qui pourraient être partagés avec Avenches et d'autres communes.

Les 2 variantes dépendent d'une alimentation via ABV ou IB-Murten qui n'ont pas de réserve actuellement. Il n'y a malheureusement pas de plus petite variante possible.

P. Walker : Que se passe-t-il si les 2 distributeurs refusent ? *C. Gujer* : ABV a donné un léger feu vert, on espère vraiment que la situation n'arrivera pas jusque-là. Peut-être pourrait-on suivre une solution en 2 étapes. D'abord garantir l'alimentation en eau potable et prévoir les conduites pour une défense incendie en 2^e priorité. En tous cas, la solution de secours en cas d'urgence avec Greng doit être mise en place. Courgevaux a donné son accord pour que nous puissions prendre leur eau en cas d'urgence.

R. Lopes : est-on obligé d'utiliser de l'eau potable pour la défense incendie ? Pourrait-on prendre l'eau de la mine ? *C. Gujer* : Non, l'eau potable n'est pas une obligation mais on doit garantir qu'il y ait suffisamment d'eau. Et on ne peut pas mélanger 2 types d'eau dans un même réseau. Si on souhaitait utiliser l'eau de la

mine pour la défense incendie, on devrait reconstruire le réseau d'eau complet sur toute la commune pour la défense incendie.

S. Carrard : on avait parlé également du réseau d'arrosage : pourrait-il devenir un potentiel réseau pour la défense d'incendie ? *C. Gujer* : Non, le réseau d'arrosage ne travaille pas en permanence et pour la défense incendie nous avons besoin d'un réseau qui soit disponible en tout temps.

C. Gujer : nous montre le schéma des hydrantes et des sondes posées sur le réseau (qui détectent s'il y a du bruit). Un bruit détecté signifie une fuite. Nous avons ainsi un système de détection de fuites installé dans tout le village. Le système n'a détecté que 3-4 points critiques.

P. Walker : L'hydrante sur la route de Morat avec une chemise est-elle défectueuse ? *C. Gujer* : Oui cette hydrante est défectueuse. En cas d'incendie, il y a une autre hydrante à 100 mètres qui pourrait être utilisée.

J. Laverrière procède à la lecture du rapport de la commission ad-hoc « eau » : La commission s'est réunie à 3 reprises depuis le dernier conseil communal. Elle s'est concentrée sur la séance organisée le 19.11 avec Messieurs Gujer, Faerber (ingénieur bureau CSD Ingénieurs) et Bovet (fontainier mandaté par la commune de Faoug). Lors de cette rencontre, la commission a évoqué la situation actuelle et a posé plusieurs questions afin de mieux comprendre les circonstances auxquelles la commune est confrontée. Leurs interlocuteurs lui ont fourni des réponses précises. M. Faerber a informé les membres de la commission que le bureau CSD avait remis à la Municipalité les deux rapports qui avaient été demandés. La Municipalité a transmis ces documents aux membres de la commission qui ont pu les étudier en détail. Pour la commission, ces deux documents sont de qualité et ils sont une excellente base de travail. Elle en remercie ses auteurs. Concernant le rapport principal, il ne s'agit toutefois que d'une pré-étude et il sera nécessaire de procéder à des études complémentaires pour évaluer les différentes variantes présentées. Du point de vue de la commission, ces documents montrent clairement que la situation est complexe, que plusieurs problèmes datent de bien avant la législature actuelle, que ce sujet doit être traité en priorité et qu'il est par conséquent nécessaire d'agir dans les meilleurs délais afin que nous puissions continuer à garantir un approvisionnement en eau potable aux habitants et aux habitantes de la commune. La commission rencontrera la Municipalité le 17 décembre prochain pour discuter ensemble des suites à donner à ces rapports. En fonction des discussions et des décisions, la commission déterminera si les buts que le Conseil lui a attribués et ceux qu'elle s'était elle-même fixés doivent être adaptés.

A. Kündig

- 2 candélabres solaires seront posés demain sur la piste cyclable en direction des Vouats. Il s'agit d'un test.
- Arrêts de bus scolaire : en principe un essai aura lieu du 4.1. au 4.7. avec le déplacement des arrêts de bus devant le carnotzet. Il nous manque encore le retour des maîtresses. L'école a été contactée. A l'issue du test, nous demanderons la création de la zone 30 à l'heure et protégerons de façon définitive le trajet de l'arrêt de bus à l'école et créerons les dépose-minutes pour les parents.
- Cimetière : le règlement et son annexe doivent être finalisés suite à la rencontre que nous avons eue en novembre avec la commission. Suite à la présentation à la commission, le règlement sera envoyé au Canton et présenté dans un préavis ce printemps.
- STEP : merci à la commission pour ses retours et l'acceptation des statuts de la STEP. Un préavis sera rédigé à l'attention du conseil ce printemps.

P. Thévoz : procède à la lecture d'un document qu'il a rédigé concernant les élections communales du 7 mars prochain. Il rappelle le délai pour les candidatures qui est fixé au lundi 18.01.2021 à midi. Il va personnellement s'engager pour essayer de trouver des candidats pour le conseil communal. Il est ouvert à toute proposition pour motiver de futurs membres. Il demande à l'assemblée de s'y mettre également et de motiver ses connaissances. Il remercie Josiane et les 2 Martine pour l'article paru dans le dernier Faougeois. Il relève que pour les élections à la Municipalité, cela va être un peu plus compliqué. Depuis l'annonce officielle du 17.11. dernier du non-renouvellement des autorités, suite à l'article paru et aux infos données ce soir, il se fait du souci pour l'avenir et la bonne gestion de la commune. Il se demande si des contacts ont déjà été pris par la Municipalité et qui s'occupe d'entreprendre ces démarches. Il se questionne également sur la passation des gros dossiers et la transmission des informations. Il relève qu'il y a beaucoup de discussions dans le village. La Municipalité et le Conseil doivent travailler de concert pour s'occuper des préoccupations des citoyens. Idéalement, l'équipe en place ou le Municipal restant prend

les devants et s'entoure des gens avec qui il aimerait collaborer ou alors 5 personnes intéressées prennent contact, se motivent et se mettent ensemble sur une liste. Les personnes intéressées doivent prendre les devants. On devrait éviter que des personnes soient élues contre leur volonté au 2^e tour, ce qui va engendrer une ou des démission(s) et la mise sur pied de nouvelle élection complémentaire et ainsi de suite. Et tant que la Municipalité n'est pas désignée, le ou la syndic(que) ne pourra être élu(e) !

Le poste de Municipal(e) demande 20 à 30% de son temps, voire plus. Il remercie chaleureusement l'équipe qui est engagée aujourd'hui pour son travail et son dévouement pour la commune.

P. Thévoz propose encore quelques pistes : Augmenter les indemnités des autorités communales (pour correspondre aux indemnités moyennes des communes avoisinantes) ou alors étudier le projet d'une fusion de commune avec nos voisins.

P. Thévoz propose d'organiser une séance supplémentaire pour les personnes intéressées (informelle et sans obligations), ouverte à tous. Afin d'expliquer la fonction, les dossiers en cours et les devoirs en tant que Municipal(e). Il n'y a aucune réaction de la part des membres présents suite à ses propositions et remarques.

S. Giannini Heim : précise que l'actuelle Municipalité se tient à disposition pour expliquer les tâches, le déroulement d'une semaine type, les dossiers à traiter, ...

8. Divers et propositions individuelles

A. Kohler : le toit de la cabane du bois de Mottet devrait être nettoyé prochainement afin qu'il ne s'abîme pas.

P. Thévoz rappelle les prochaines échéances : tout d'abord mettre son nom sur la liste du conseil qui est à disposition. Puis aller voter le 7 mars. Il remercie les membres et la Municipalité pour leur participation à cette séance et souhaite à chacun de belles fêtes et vacances de fin d'année en forme. Il mentionne que le prochain conseil se déroulera au printemps mais que la date n'a pas encore été fixée.

M. Hermann : Relève que 2020 a été une année aquatique. L'administration a surnagé mais on a survécu. On s'est mis au télétravail. Mais c'était moins drôle pour les concierges qui devaient désinfecter les classes d'école et l'administration régulièrement. Merci aux gens qui sont sur le front, à la déchetterie et Pierre-Alain qui a aidé à faire la circulation. Tout le monde a dû agir dans l'urgence. Nous recevions plusieurs mails par jour de la part du Canton, quelques fois contradictoires d'une fois à l'autre. C'était très stressant et nous avons continué sur ce rythme. Ce rythme et cette pression a notamment joué un rôle dans la démission de certains municipaux.

On a fait de notre mieux, on y a mis du cœur : je remercie tout le personnel administratif, les employés communaux et le concierge ainsi que les autres entreprises impliquées comme François pour le bois, Béatrice au P'tit mag pour les abonnements et également quelqu'un qui est resté dans l'ombre : C. Tillmanns qui s'était porté volontaire pour gérer les personnes bénévoles mais qui n'a finalement pas eu besoin d'œuvrer. Les personnes ici se débrouillent avec leurs connaissances ou leurs proches.

M. Herrmann termine par saluer la vraie dynamique qu'il y a en rencontrant les membres des commissions et remercie les membres du conseil pour leur participation active à tous les débats.

Merci aux rédactrices du Faougeois !

Reposez-vous, prenez soin de vous et bonnes fêtes à tous.

P. Thévoz clôt l'assemblée à 23h15.

Ad Interim



P. Thévoz
Président



S. Laverrière
Secrétaire

Approuvé en séance du conseil communal du 1^{er} juin 2021